

Distribution :

«Civilité» «Prénom_1» «NOM»

«N_Rue» «Adresse»

«Zip_code» «Commune»



BULLETIN MUNICIPAL
LA REVUE AMFREVILLAISE

Date : Mars 2024



72 Rue de la Mairie - 27380 Amfreville-les-Champs



02 32 49 71 65 / 07 50 67 45 25



- Mairie mairie.amfrevilleleschamps@orange.fr
- Communication Mairie com.alc@orange.fr
- Panneau Pocket <https://www.panneaupocket.com>
- Voisins Vigilants <https://www.voisinsvigilants.org/>
- Site internet : <http://www.amfreville-les-champs27.fr/>

1. Bac à verre

Lorsqu'il est plein il faut immédiatement appeler le n°

02.32.54.47.64

Il a enfin été vidé alors que depuis le 18 janvier la mairie appelle le SYGOM. Le changement de prestataire a rendu les choses très compliquées. **Devant cette situation, il aurait été inutile de rajouter des bouteilles devant ce bac, surtout que c'est interdit !**



2. Calendrier des manifestations

La municipalité et les associations déplorent un manque de présence des habitants aux manifestations gratuites, réalisées sur la commune. En effet elles n'ont qu'un seul but, celui de vous divertir. Ces activités demandent un investissement et il est dommage qu'elles ne rencontrent que peu d'intérêt. Nous ressentons une démotivation des bénévoles de ces associations ainsi que de la mairie.

Afin de vous avertir de ces différentes manifestations, le service communication a établi un calendrier avec les dates sur l'année 2024 ainsi que la date des vœux avec la galette en janvier 2025. Nous serions heureux de vous y accueillir.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

QI GONG tous les mardis soirs à 18 H 30

23 et 24 mars 2024	Loto	Comité des fêtes
1 ^{er} avril	Œufs de Pâques	Comité des fêtes - CEPA
27 et 28 avril	Rallye Cœur de Lion	en coopération avec GLB Gaillard
8 mai	Commemoration du 8 mai 1945	Mairie – vin d'honneur organisé et offert par le comité des fêtes
17 au 19 mai	Pierres en Lumières	Mairie avec l'aide de CEPA et du Comité des fêtes
9 juin 2024	Elections Européennes	
29 et 30 juin	Rassemblement véhicules	GLB le Verdal
14 juillet	Fête Nationale	Mairie
21 juillet	Foire à tout	Comité des fêtes
07 septembre	Concours de boules/jeux enfants	Comité des fêtes
12 octobre	Repas à thèmes	Comité des fêtes
27 octobre	Repas des anciens	Mairie
31 octobre	Halloween	Comité de fêtes
11 novembre	Commemoration Armistice	Mairie – vin d'honneur organisé et offert par le comité des fêtes
1 ^{er} décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes – jouets offerts par la mairie
7 décembre	Exposition (crèches-village Noël)	Mairie - administrés - CEPA – Comité des fêtes
31 décembre	Réveillon St Sylvestre	Comité des fêtes
19 janvier 2025	Vœux du maire	Mairie



3. Association CEPA

Nous rappelons que cette association a besoin de vous pour reconstituer un bureau à partir de la prochaine assemblée générale mi-avril. Une belle somme a déjà été récoltée afin que la municipalité puisse établir une convention avec la fondation du patrimoine dans le but de restaurer la voûte de l'église. Bien sûr c'est un édifice religieux mais il faut voir avant tout ce bâtiment, comme faisant partie de l'histoire et du patrimoine du village,

Nous avons vraiment besoin de votre contribution même minime (peu d'investissement). Faîtes-vous connaître aux adresses suivantes **afin de nous faire part de vos idées et comptons sur votre présence à l'AG.**

cepa.alc@orange.fr - com.alc@orange.fr

L'association vous en remercie par avance.

Pour information, elle aidera la municipalité à organiser Pierres en Lumières aidée en cela par le comité des fêtes et des bénévoles. Une exposition de cartes postales anciennes est prévue du 17 au 18 mai avec la présence du club de cartophilie de Pont-Saint-Pierre.

Nous tenons à bien spécifier que cette association est destinée à **promouvoir le patrimoine, la culture, l'histoire et défendre l'environnement** (protection face à l'implantation d'éoliennes par exemple).

4. Comité des fêtes

Il est présent pour organiser des activités de loisirs à l'attention de tous. Il y aura également son assemblée générale en mars. Vous serez prévenu par le service communication. Il recherche aussi des bénévoles pour ces activités. C'est le moment de transmettre vos idées.

cdf.alc@orange.fr

5. Club des anciens

Ce dernier a tenu son assemblée générale le 8 novembre 2023. Le compte rendu du journal « l'impartial » avait été diffusé dans le précédent bulletin. Pour rappel il se réunit les mardis tous les quinze jours salle du Tilleul. Et bien sûr il serait heureux d'accueillir de nouveaux membres.

6. Elections Européennes

9 juin 2024

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrits, un seul lien.

L'inscription est possible jusqu'au **3/05/2024**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Vous avez emménagé récemment et souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

L'inscription sur les listes de la commune vous radie automatiquement des listes de votre ancienne commune.

Tous ces renseignements sont sur le site internet dans l'onglet « élections » :

<http://www.amfreville-les-champs27.fr/>

7. ZONE d'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre des lois relatives à la transition écologique, la lutte contre le dérèglement climatique et l'accélération de production d'énergies renouvelables, l'Etat a identifié des zones pouvant potentiellement accueillir des énergies renouvelables sur le territoire.

Afin de vous informer et émettre éventuellement un avis, vous pouvez consulter l'outil cartographique sur le lien suivant

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Vous avez jusqu'au 12 mars pour faire part de vos remarques sur le registre de concertation publique disponible à l'accueil de la Mairie. Une note plus précise est en préambule du document.

Il est également possible de consulter ces zones sur la carte papier jointe au registre.

Les zones proposées ne sont que des hypothèses d'aménagement pour les années à venir. Les projets ne pourront en aucun cas être réalisés sans l'accord des propriétaires, le respect des contraintes financières et environnementales, la solidité des infrastructures, etc.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger.



Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sur le territoire

LYONS ANDELLE

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur les territoires,



PRÉSENTATION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET JURIDIQUE

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants de mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial. Cette loi les nomme ainsi coordinateurs de la transition énergétique, renforçant leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

La Communauté de communes Lyons Andelle regroupant aujourd'hui 30 communes pour un total de 20 753 habitants, est concernée par cette obligation.

La stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial Lyons Andelle s'est construite dans le cadre réglementaire national. Le cadre national a fixé pour 2030 des objectifs sur la réduction des consommations, le taux d'énergie renouvelable et la réduction des gaz à effet de serre. La Stratégie Nationale Bas Carbone définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone, à l'horizon de 2050. C'est pourquoi, la trajectoire du territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle s'appuie sur les objectifs fixés par l'Etat.

En 2016, la consommation d'énergie finale sur le territoire de Lyons Andelle est de 22.9 Mégawatt heure par habitant soit 486 Gigawatt heure par an. Le secteur résidentiel, le secteur du transport et le secteur industriel sont les premiers postes de consommations. Ils représentent respectivement 37%, 30% et 21% de la consommation totale de la Communauté de communes Lyons Andelle. A la suite s'ajoute, le secteur tertiaire à 10 % et le secteur agricole à 2%.

Lyons Andelle produit sur le territoire 46.3 Gigawatt heure par an d'énergies d'origine renouvelables. En incluant la part d'énergies renouvelables nationale contenue dans l'électricité consommée, la valorisation d'énergie renouvelable est de 74 Gigawatt heure par an. La production d'énergie renouvelable couvre ainsi 15.2 % de la consommation d'énergie locale.

La loi n°2023-715 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) vise à dynamiser la production d'énergies renouvelables sur les territoires. À travers cette loi, les élus locaux sont au cœur de la planification territoriale énergétique. Chaque commune a ainsi pour obligation de définir des « **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables** ». L'identification de ces zones d'accélération poursuit plusieurs objectifs :

- Emettre un potentiel permettant d'accélérer la production d'EnR sur le territoire ;
- Sécuriser l'approvisionnement en énergie ;
- Prendre en compte les contraintes territoriales et environnementales ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Orienter les porteurs de projet.

Il existe plusieurs types d'énergies renouvelables qui peuvent être prises en compte dans l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables :

- L'éolien ;
- Le solaire photovoltaïque ;
- Le solaire thermique ;
- La géothermie ;
- Le biogaz ;
- L'hydroélectricité.

À l'échelle du territoire Lyons Andelle, il est à noter que trois sources d'énergies renouvelables sont déjà développées :

- La source d'énergie solaire, avec une production de 0.5 Gigawatt heure par an¹ ;
- La source hydraulique, avec une production de 0.8 Gigawatt heure par an² ;
- La ressource en bois, avec une production de 45 Gigawatt heure par an³.

L'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables enverra un signal fort aux porteurs de projets. Ils pourront avoir accès aux zones préférentielles d'implantation.

Afin d'identifier ces zones d'accélération, un portail cartographique est à disposition des élus locaux mais aussi du public. Cet outil cartographique condense les données existantes sur les différentes filières. Il permet de visualiser les zones propices au développement des énergies renouvelables sur chaque territoire.

Pour consulter l'outil cartographique : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Le QRCode ci-après vous donne également la possibilité de prendre connaissances des données relatives aux énergies renouvelables sur le territoire.



À travers ce registre, vous pouvez inscrire vos suggestions sur le développement des énergies renouvelable sur votre territoire.

¹ OPPORTUNITEE BURGEAP, SDES, RTE, GRDF

² OPPORTUNITEE BURGEAP, SDES, RTE, GRDF

³ OPPORTUNITEE BURGEAP, SDES, RTE, GRDF